



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 13 août 2026

Nos réf. : AE/26/0540

N° dossier : 2026-074

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

- **Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon**
- **Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre**
- **Madame le maire de Chéry-lès-Pouilly**

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Transformation Autodrome de Laon- Couvron (02)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 18 juin 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **18 juin 2026**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale